

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU
11 Janvier 2016**

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 11
Janvier 2016**

Date: Lundi 11 Janvier 2016
Horaire: 09:30
Président(e) de séance: Mathieu KLEIN

1 - Bâtir une République plus unie et plus exigeante (M. KLEIN)
RAPPORT -

SESSION DU 11 JANVIER 2016**RAPPORT N° EDU 1****■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES****■ SERVICE DE L'ASSEMBLÉE****Bâtir une République plus unie et plus exigeante**

En ouverture de la session du 23 novembre 2015, dix jours après les attentats de Paris, j'annonçais la convocation de l'assemblée départementale en session extraordinaire, le 11 janvier 2016, afin de revisiter toutes les politiques publiques départementales qui peuvent contribuer à bâtir une République plus unie et plus exigeante.

Une réponse et une riposte fermes ont été mises en œuvre par le Président et le gouvernement, en France et sur le plan international, avec les alliés de la France.

La radicalisation est un fait politique avec lequel les politiques publiques doivent composer, pour mieux la prévenir. Elle prend des formes diverses et n'est l'apanage d'aucune catégorie de la population, d'aucun territoire, d'aucune religion.

Lorsqu'elle conduit à promouvoir une idéologie de mort, il faut la combattre intensément. Il faut aussi tout mettre en œuvre pour protéger de l'endoctrinement toutes celles et tous ceux qui doivent trouver dans la République les voies et les moyens de construire leur vie.

La prévention est, elle, l'affaire de tous, à tous les étages de la République, pour construire une société plus solidaire et plus fraternelle, donc plus forte face aux menaces. Prévenir les fragilités dans lesquelles la radicalisation peut trouver un creuset relève particulièrement des collectivités locales dans leur proximité avec les personnes au cœur des territoires. Pour cela, celles-ci doivent être respectées plutôt que fragilisées, reconnues dans leurs compétences, leurs responsabilités et leurs engagements aux côtés des acteurs locaux mobilisés et des citoyens engagés. Les départements notamment connaissent le poids des dépenses obligatoires pour le compte de l'Etat depuis douze ans, qui affaiblissent leurs capacités à construire et protéger les services publics au plan local et limitent les moyens qu'ils peuvent affecter aux politiques publiques territoriales de prévention, au moment où celles-ci doivent être leurs priorités.

Etre plus efficace dans la mise en œuvre des valeurs de la République.

Se pose la question des responsabilités qui ont conduit à ces fragilités : est-ce les institutions, leurs représentants ou encore les politiques publiques ? Chacun a son analyse et ses réponses. Ce rapport n'a pas vocation à répondre à ces questions. : celles-ci relèvent du nécessaire débat démocratique.

Ce rapport vise à faire que les politiques publiques départementales traduisent plus efficacement les valeurs de la République. Car les écarts qui demeurent entre la promesse républicaine et la réalité vécue par nombre d'habitants de nos territoires fragilisent la société, s'ancrent dans la durée et continuent de s'agrandir notamment quant aux inégalités de revenus et d'accès aux études supérieures, ou encore à un travail qui protège de la pauvreté et de la précarité.

Dans ce contexte, la réaffirmation simple de nos valeurs d'Egalité, de Liberté et de Fraternité pourrait être perçue comme un discours – voire une leçon – qui tourne à vide faute d'être suffisamment traduite dans les faits. Un enjeu majeur prime pour que nos concitoyens reprennent confiance en la politique et dans leurs représentants : passer enfin de la parole aux actes. Dans cette perspective, il faut rendre visible et compréhensibles les valeurs républicaines en les articulant avec un plan d'actions concrètes pour leur donner sens et vitalité : c'est à cet objectif que cherche à contribuer cette délibération.

C'est en agissant que nous rendrons ces valeurs plus réelles que l'on construira une République plus unie et plus exigeante, et que l'on pourra espérer retrouver l'adhésion des individus et groupes qui s'en éloignent par un rejet de la vie de la cité, dans un repli générant de l'exclusion, pouvant aller jusqu'à des formes radicales et violentes de contestation.

Le contexte économique et social qui s'aggrave, les modes de vie plus consuméristes et de relation aux autres plus individualistes, les promesses non tenues de la République génèrent un affaiblissement de la démocratie, de la cohésion sociale et offre aux mouvements extrémistes un terreau favorable où ils peuvent trouver plus facilement les publics cibles qu'ils souhaitent recruter.

Que faire et comment faire ?

Que peut faire de plus le Conseil départemental, avec ses élus, ses équipes, ses partenaires, et à partir de ses politiques publiques ?

Nous sommes présents auprès des publics et territoires qui subissent le plus les conséquences de l'exclusion, au travers de nos politiques de solidarité, d'éducation, d'insertion, d'aménagement du territoire, de soutien aux partenaires,...

Nous faisons de leur accompagnement une priorité en plaçant la solidarité entre les hommes et entre les territoires au cœur du projet départemental.

Malgré les difficultés budgétaires des départements, nous devons compte-tenu des enjeux renforcer notre implication sur quatre plans complémentaires :

- une meilleure prévention de la marginalisation des jeunes en leur permettant d'accéder à la réussite éducative et à l'insertion sociale et professionnelle,
- une action renforcée en direction des territoires qui peuvent se sentir marginalisés,
- la reconnaissance de l'égalité des cultures, du principe fondamental du respect des religions dans une laïcité réaffirmée, de l'accès de tous sans discrimination aucune à la citoyenneté qui implique l'ensemble de la société,
- la prévention de la radicalisation, à laquelle nous contribuons déjà.

Dans les développements qui suivent, des propositions d'actions ou des pistes de réflexion sont formalisées, notamment à partir d'un premier travail avec plus de 150 agents départementaux, conduit le 15 décembre 2015. Dans une conjoncture où la pression sur l'action publique départementale est très forte et où les agents du département sont en première ligne pour trouver les solutions répondant aux besoins des personnes et des territoires de Meurthe et Moselle nous avons une conscience précise de l'engagement des fonctionnaires départementaux pour adapter en permanence l'action publique départementale.

Cette première brique d'un programme mérite d'être enrichie de nos échanges lors de la session du 11 janvier, mais aussi de l'association des partenaires et habitants. La méthode participative permettant de mobiliser idées, projets et énergies constitue un pan à part entière du programme que je vous propose.

1 – Agir contre les inégalités entre les jeunes

Nous pouvons agir à plusieurs niveaux :

- pour réaffirmer une ambition de réussite scolaire pour tous les jeunes,
- pour permettre à ceux qui en sont éloignés de s'engager et de participer à des activités éducatives hors temps scolaire,
- et pour construire avec ceux qui sont sortis du système des parcours de socialisation adaptés.

Réaffirmer une ambition de réussite scolaire pour tous les jeunes.

La République a délaissé l'enjeu de la réussite scolaire des enfants des familles pauvres, immigrées ou d'origine immigrée.

Le rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous » de mai 2015 présenté par l'Inspecteur général de l'Education nationale Jean-Paul Delahaye s'ouvre par le constat suivant de l'OCDE à la suite de la comparaison internationale PISA 2012 :

« Le système d'éducation français est plus inégalitaire en 2012 qu'il ne l'était 9 ans auparavant. En France, lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement moins de chances de réussir qu'en 2003 ». Par ailleurs, « les élèves

issus de l'immigration sont au moins deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves en difficulté ».

Je vous propose plusieurs orientations à mettre en œuvre :

- Le développement de la mixité sociale des établissements par la sectorisation des établissements, pour laquelle le Conseil départemental participe à une expérimentation nationale, parce que faire réussir le plus grand nombre est aujourd'hui une condition d'adhésion aux valeurs de la République. C'est le périmètre de la ville de Nancy qui a été retenu pour cette première expérimentation qui se déroulera selon une démarche pragmatique, construite à partir des acteurs locaux et des besoins des territoires. L'objectif est de permettre à des élèves de quartiers différents d'être scolarisés ensemble, notamment des élèves du Plateau de Haye qui auront accès avec des élèves d'autres quartiers au collège Jean Lamour. Idem pour le collège ARTEM qui pourra accueillir des élèves issus du quartier d'Haussonville avec d'autres élèves issus de quartiers de Vandœuvre, Nancy et Villers.
- La création d'internats de la réussite en Meurthe-et-Moselle, qui seront ouverts, en accord avec les parents, à des jeunes qui ont besoin d'un environnement propice pour leur permettre d'étudier dans de bonnes conditions,
- en complément de la politique de tarification sociale des restaurants des collèges, qui permet déjà à de nombreux jeunes Meurthe-et-Mosellans d'accéder à un repas quotidien de qualité, la mise en place d'un petit-déjeuner pour tous dans les collèges.

Par ailleurs, les collèges sont un lieu essentiel d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République. Pour conforter ce rôle, je vous propose :

- d'inscrire progressivement la devise et les couleurs républicaines aux frontons de tous les établissements départementaux,
- de développer avec Canopé, le réseau de création et d'accompagnement pédagogique de l'Education nationale et les fédérations d'éducation populaire, de nouveaux outils vidéos de sensibilisation autour des thèmes de la République, des religions, du respect des différences. Ce projet sera développé en partenariat avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Permettre à ceux qui en sont éloignés de s'engager et de participer à des activités éducatives hors temps scolaire.

Le Service civique est un support très intéressant pour favoriser l'engagement de jeunes de tous milieux et la réalisation de missions notamment liées à la solidarité.

Je vous propose de nous fixer l'objectif que 2 000 jeunes soient, d'ici 2021, accueillis en Service civique en Meurthe-et-Moselle avec comme priorité :

- que ces missions soient accessibles en priorité aux jeunes les plus fragiles,
- que les missions de Service civique qui portent sur l'accompagnement de ces jeunes ou le développement d'actions d'engagement et de citoyenneté soient priorisées dans des secteurs cumulant les facteurs de précarité.

Les formes nouvelles de Service civique, dont celui développé en lien avec le Sdis, mais aussi le programme « Diversité et participation » développé par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) sont des opportunités à saisir.

La coopération internationale est aussi un support important et intéressant d'engagement pour ces jeunes : je propose qu'une réflexion soit engagée avec nos partenaires associatifs et institutionnels pour déterminer comment il serait possible de proposer davantage de missions à des jeunes issus de milieux défavorisés, leur permettant notamment de participer à des actions menées à l'étranger.

Sur les activités culturelles, sportives, d'éducation populaire, il y a un enjeu sur la médiation entre les jeunes les plus marginalisés et les partenaires offrant des activités. Nous avons déjà mis en perspective, dans le projet départemental adopté par l'assemblée en juillet 2015, une évolution des Contrats d'animation jeunesse territorialisés notamment pour qu'ils accueillent davantage ce public. En effet, tant par son histoire que par son projet émancipateur, le mouvement de l'éducation populaire offre un socle éducatif, social et culturel solide pour accompagner notamment ces jeunes afin qu'ils deviennent des femmes et des hommes portés par la volonté d'être pleinement auteurs de leur vie et acteurs dans la société.

La réflexion sur cette évolution doit se poursuivre avec les partenaires culturels, sportifs et d'éducation populaire en soutenant des projets innovants en la matière.

Construire avec ceux qui sont sortis du système des parcours de socialisation adaptés.

Le constat a été établi que les jeunes plus radicalisés ont souvent un parcours personnel chaotique, alliant des problématiques familiales non favorables à leur développement et à leur épanouissement personnel, et des suivis éducatifs et/ou prises en charge dans les unités d'accueil et d'hébergement institutionnelles.

Pour ces enfants de plus en plus nombreux confiés à l'Aide sociale à l'enfance, dont notre collectivité assume cette haute responsabilité de les protéger, de les aider à grandir et de leur permettre un avenir plus serein, nous devons

impérativement redéfinir de nouvelles orientations d'actions. Notre dispositif est en effet à bout de souffle face au nombre croissant d'enfants confiés.

C'est pourquoi un nouveau schéma départemental enfance-famille sera élaboré au cours de l'année 2016 avec la participation de nos professionnels (de l'Aide sociale à l'enfance, de la PMI et du service social départemental) en lien avec les représentants de la Justice et les différents partenaires dont tout particulièrement les maisons d'enfants à caractère social. Notre dispositif d'Aide sociale à l'enfance rénové, basé sur un projet pour chaque enfant confié devra ainsi garantir au maximum des parcours de réussite pour ces enfants qui n'ont pas choisi de vivre les premières années de leur vie dans des conditions souvent très douloureuses.

Nous sommes par ailleurs engagés dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale aux côtés de l'Etat, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et d'autres partenaires sur une démarche permettant de mieux accompagner les jeunes qui sortent d'institutions, dont celles liées à l'Aide sociale à l'enfance. Les premières pistes d'actions consistent à lutter contre les ruptures de parcours qui laissent les jeunes face à eux-mêmes dans des situations de grande précarité et à construire des parcours « sur-mesure » d'insertion sociale et professionnelle en mobilisant des dispositifs comme la Garantie jeunes, le Service civique, le Service militaire volontaire,...

Ce programme contribue à l'objectif de cette délibération et les mesures sur lesquelles il débouchera pourront être réinvesties pour les jeunes sortis du système scolaire, c'est-à-dire ceux qui ne sont ni étudiants, ni en emploi, ni en formation / Service civique.

Dans le même esprit, je vous propose d'accompagner l'Etat dans les réflexions actuellement menées par la Direction départementale de la cohésion sociale pour accompagner les jeunes adultes qui sortent de prison. La préparation des conditions de la sortie (logement, ressources, activités,...) est une condition de réussite de la réinsertion à laquelle nous pouvons contribuer utilement.

Nous allons intégrer ces axes dans la réécriture de notre politique d'aide sociale à l'enfance et de protection de l'enfance en visant à une insertion sociale et professionnelle mieux réussie des jeunes concernés et à la prévention des ruptures de leur parcours de vie.

Enfin, le Département doit, pour ces jeunes, confirmer une politique d'offre de stages, d'offre de postes d'apprentissage et de facilitation d'accès aux emplois publics offerts par la collectivité. Je vous proposerai un bilan des mesures déjà engagées à cet effet et des adaptations dans le cadre de l'adoption de notre programme d'actions définitif.

2 – Lutter contre les inégalités entre les territoires

Le Conseil Départemental concentre ses moyens dans un certain nombre de territoires où se cumulent les précarités, pour que les chances de leurs habitants d'accéder aux droits qui sont les leurs soient réalisées.

Notre politique de développement social, la mise en place des Maisons Départementales de la Solidarité et du Contrat Territoires Solidaires nous offrent des possibilités nouvelles d'accentuer cette logique et d'agir plus efficacement dans les secteurs, urbains comme ruraux, où des problématiques sociales spécifiques existent.

Je vous propose d'accentuer notre politique notamment en permettant que :

- lors de leurs prochaines réunions, les conférences territoriales du développement social (CTDS) s'emparent des problématiques et des propositions du présent rapport, examinent comment une logique partenariale peut se mettre en place autour de ses axes et les complètent en fonction de leurs connaissances du terrain,
- le Conseil départemental de développement social (CDDS), sur la base des remontées des différentes conférences territoriales, fasse la synthèse des propositions afin d'alimenter la réflexion de l'assemblée départementale et le plan d'action partenarial que nous adopterons,
- un conseil de vie sociale, composé d'usagers, soit placé auprès de chaque Maison départementale de solidarité.
- les Fonds d'initiative citoyenne soient réactivés et développés pour soutenir des projets d'habitants.

3- La reconnaissance de l'égalité des cultures, du principe du respect des religions, l'accès de tous à la citoyenneté et la lutte contre la discrimination qui implique l'ensemble de la société.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations, le conseil départemental agit pour favoriser une citoyenneté active et inclusive. Je vous propose de renforcer nos actions en soutien :

- d'une reconnaissance du caractère pluriculturel de la société française, d'une valorisation de cette richesse, de l'affirmation des droits de chacun d'avoir une culture propre. La reconnaissance de cette culture peut être vecteur et facilitateur de l'intégration, et plusieurs départements (Ardèche, Nord, Territoire de Belfort, Gironde) ont déjà travaillé sur cette dimension. Je vous propose de créer un conseil consultatif des résidents étrangers de Meurthe-et-Moselle, placé auprès du conseil départemental.

- du développement du « travail social communautaire ». Pour reprendre une définition donnée par l'Association nationale des assistants de service social le travail social communautaire « repose sur l'idée que le fait communautaire qui relie, naturellement, un groupe de personnes entre elles, sur un plan territorial (ou [et] même ethnique, culturel ou religieux), peut nourrir une certaine capacité collective d'initiatives qui seront bénéfiques à chacune d'entre elle. Il vise à renforcer le capital social du groupe et, par cela même, celui de chacun de ses membres qui seront alors moins isolés et plus solidaires entre eux, notamment pour accéder au logement, à l'emploi et, globalement, à une qualité de vie plus enrichissante. Dans les quartiers en difficulté, le travail social communautaire, nous semblerait donc pouvoir venir utilement compléter le travail social individuel classique qui peut présenter le risque d'enfermer les individus les plus faibles dans des logiques d'assistanat et de les laisser démunis face aux multiples difficultés qui les submergent. Elus locaux, décideurs de terrain et nombre d'acteurs sociaux, souvent découragés, pourraient ainsi reprendre confiance dans les politiques publiques et mieux résister à certaines dérives de repli dans lesquelles tendent à sombrer les individus et les groupes les plus en difficulté ». L'expérience observée au Québec montre la pertinence d'intégrer ce type d'approche dans notre démarche de développement social.
- De toutes les réflexions et engagements de l'Etat, des collectivités et des associations autour de la laïcité, des enjeux de la loi de 1905 au regard notamment de la place de l'Islam et ses représentants dans la société française.
- De proposer aux élus et aux agents du département des modules de formation pour mieux appréhender les différences culturelles, religieuses, dans les équipes et avec nos usagers.

Je vous propose de poursuivre les rencontres « Egalité, Fraternité, Agissez ! » avec un programme renforcé pour sa dixième année d'existence.

4 – Participer à la prévention de la radicalisation.

De quoi parle-t-on ?

La radicalisation est un phénomène qui peut se définir comme « *un ensemble d'actions sociales, psychologiques ou comportementales qui amènent des personnes ou groupes de personnes à aller plus loin dans le processus conduisant à la violence physique ou verbale et à renoncer à un mode de vie légal et pacifique* » (Jean-Luc Marret et Louis Baral, « Pour une prévention française du terrorisme et du djihadisme », Fondation pour la recherche stratégique).

Il y a donc plusieurs causes cumulatives à un tel parcours, mais aussi plusieurs formes de radicalisations : celles qui sont d'origine religieuse focalisent

actuellement l'attention, mais des formes politiques existent aussi et ont été à l'origine de faits violents en Europe récemment (cf mouvements d'extrême-droite par exemple en Allemagne ou Norvège).

Monsieur le Préfet aura l'occasion de nous donner des éléments sur la dimension de ce phénomène de radicalisation le 11 janvier prochain. Il concerne quelques dizaines de personnes en Meurthe-et-Moselle, qui n'est pas un département très exposé au regard de la situation nationale.

Mais les signalements sont en augmentation, preuve que cette problématique justifie notre attention et notre engagement. Ces signalements concernent des situations rencontrées dans l'ensemble du Département. Les situations se rapportent à des personnes dont les parcours, les origines sociales, sont très divers, avec en point commun la jeunesse puisqu'elles ont très majoritairement entre 15 et 25 ans.

Ce qui existe déjà en matière de prévention de la radicalisation :

L'Etat a mis en place plusieurs mesures de prévention de la radicalisation. Une pièce maîtresse du dispositif est la cellule de suivi et de prévention de la radicalisation qui permet d'analyser les signalements effectués et de mettre en œuvre, avec un réseau de partenaires, des mesures permettant d'intervenir auprès de la personne en voie de radicalisation et son environnement familial ou local pour essayer de stopper l'évolution.

Le Conseil Départemental est représenté dans cette cellule au travers de son Référent départemental de prévention spécialisée et la Référente départementale de service social.

Si le processus de radicalisation est très avancé, outre le signalement aux forces de sécurité, un programme de déradicalisation peut être mis en place par le Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'Islam lorsque cette forme de radicalisation religieuse est observée. Cela n'a pas été le cas jusqu'aujourd'hui en Meurthe-et-Moselle.

Ce que l'on peut faire pour intensifier l'action :

Le Conseil départemental intensifiera son implication dans la prévention de la radicalisation de plusieurs manières :

- Par une refonte de l'action des équipes de prévention spécialisée publiques qui sont désormais rattachées aux Maisons Départementales des Solidarités et de l'action des équipes de prévention associatives qui agissent par délégation du conseil départemental. A partir de l'expertise de terrain développée par ces professionnels et d'un travail renforcé avec les travailleurs sociaux de l'aide sociale à l'enfance et du service social départemental, les orientations de la politique de prévention spécialisée seront redéfinies pour s'inscrire pleinement dans le cadre du schéma départemental enfance-famille à venir et les projets de services des Maisons Départementales des Solidarités.

- Par le soutien aux équipes départementales « en première ligne » - notamment les travailleurs sociaux - par rapport aux individus / groupes en cours ou risque de radicalisation au travers :
 - * d'une information sur ce qu'est la radicalisation, permettant de repérer les situations qui peuvent en relever,
 - * de formations aux réponses à apporter, dont le signalement.

Ces temps d'information et de formations pourront être utilement partagés avec des représentants de terrain d'autres institutions (Protection Judiciaire de la Jeunesse, personnels de santé, des collectivités locales partenaires, de l'Education nationale, des associations,...) dans une logique de réseau d'acteurs.

- Par le soutien aux familles : dans la même logique que le soutien aux praticiens de première ligne, développer l'information, la formation, l'accompagnement aux familles pour les aider à détecter les signes de radicalisation et à y répondre.
- En développant une contre-communication par rapport au discours des extrémistes (alternatives narratives). Une communication basée sur des faits, s'appuyant sur des témoins crédibles (dont d'anciens radicaux),...
- En menant une action de prévention par rapport à l'un des outils privilégiés de recrutement des mouvements radicaux, qu'est Internet. Nous pouvons intervenir avec la prévention spécialisée pour mettre en place un programme d'information / sensibilisation aux risques induits par les messages radicaux sur Internet et utiliser ce support pour diffuser des contre-messages.

5 – La méthode.

La méthode de travail autour de ces thématiques sera participative. Ce rapport mentionne plusieurs initiatives en ce sens :

- Le travail de réflexion avec les équipes départementales, engagé le 15 décembre dernier, sera poursuivi,
- L'ensemble des partenaires départementaux seront invités à se réunir lors de la semaine « Liberté, égalité, agissez ! » pour faire part de leurs propres idées et actions,
- Un Conseil consultatif des résidents étrangers de Meurthe-et-Moselle sera créé, placé auprès du conseil départemental,
- L'Assemblée départementale des collégiens échangera sur ces thématiques et fera des propositions,
- Un conseil de vie sociale, composé d'usagers, sera placé auprès de chaque Maison départementale de solidarité, pour permettre l'expression de tous.

Cette méthode sera également appuyée sur la mobilisation et l'adaptation de moyens existants, puisque les contraintes financières qui s'exercent sur nous ne

nous permettent malheureusement pas d'en déployer de nouveaux pour ces défis majeurs.

Dans cette logique d'optimisation, une Mission « engagement et citoyenneté » sera créée dès examen du rapport par le comité technique en mars prochain et à moyens humains constants dans les services départementaux pour :

- Porter les démarches participatives mentionnées ci-dessus et la semaine « Egalité, fraternité, agissez ! »,
- Mettre en œuvre les dispositions de cette délibération quant au Service civique,
- Favoriser l'engagement citoyen dans toutes ses formes, dans les collèges, auprès des jeunes notamment en faisant évoluer la Pépinière « Idée Cap » vers un tiers lieu accompagnant tous ceux d'entre eux qui ont un projet d'intérêt général,

La mission « engagement et citoyenneté » suivra la mise en œuvre de différentes actions qui étaient jusqu'à présent portées de manière éclatée dans notre organisation. Leur réunion permettra de renforcer leur portée en leur donnant davantage de cohérence. Cette mission appuiera le comité de direction qui assurera le suivi de la mise en œuvre de l'ensemble du programme d'action induit par ce présent rapport.

6 – Conclusion.

Face aux actes de terreur perpétrés par des mouvements extrémistes, on peut avoir le sentiment que nos démocraties n'ont pas toutes les armes pour répondre, parce qu'elles veulent rester des sociétés ouvertes, respecter les lois, décider en permettant un débat d'idées qui n'exclut personne.

C'est ce que pensent les terroristes eux-mêmes qui considèrent la tolérance, l'écoute et le primat du Droit comme des preuves de faiblesse. Mais ils ont tort : l'histoire montre que les démocraties sont fortes, plus fortes que les pouvoirs totalitaires qui les menacent.

Une part importante de cette force est tirée de notre capacité de débattre et, dans le débat, de réinterroger nos pratiques, d'inventer de nouvelles solutions, et d'associer toutes les composantes de la société à leur mises en œuvre.

Nous, élus de la République, avons une responsabilité particulière dans l'échange qui s'ouvre. Je souhaite que nous l'abordions avec le courage de sortir des positionnements partisans habituels, la capacité de partir des problèmes concrets que vit notre société, l'ouverture à des pistes nouvelles d'actions, et la volonté d'être des médiateurs à l'écoute de tous ceux qui font la vie de ce Département.

La République ne peut être unie que si les français ont confiance en leur représentation. Et cette confiance, j'ai la conviction que nous la restaurerons en

apportant des réponses aux évolutions qui ont affaibli les valeurs qui nous rassemblent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

PROJET DE DELIBERATION

M. KLEIN, Président
Le Conseil Départemental,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Adopte les propos